



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-94958>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-94958**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-69195

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ccas de Toulon

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26830066200015

Ville : Toulon

Code postal : 83051

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Installation et maintenance des équipements d'appels malades, de radiomessagerie dans les établissements du CCAS de Toulon ainsi que des dispositifs anti-fugue et anti-intrusion pour l'EHPAD le Saphir

Code CPV principal - Descripteur principal : 72250000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Installation et maintenance des équipements d'appels malades, de radiomessagerie dans les établissements du CCAS de Toulon (Résidences-autonomie la Ressence, Port Marchand, Porphyre, EHPAD le Saphir) ainsi que des dispositifs anti-fugue et anti-intrusion pour l'EHPAD le Saphir

Critères d'attribution : La qualité de l'offre : 35% Le prix de la redevance : 20% Les performances environnementales : 15% Le prix (devis 1, devis 2, Bpu valant Denc) : 30%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 1 Cet avis a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires :

Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué (art. R421-1)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/10/2026